

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 674

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 674 3 mars 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

674

A travail réduit, pouvoir d'achat égal

Le Jura — de la Vallée de Joux aux portes de Bâle — se dépeuple. En dix ans, perte de 34 000, le 5,8% de la population résidentielle. Plus grave, le recul de la population active est de 10%, ce qui signifie à long terme: vieillissement et persistance du recul démographique.

Les deux programmes de «relance» passent à côté du problème. Le premier soutiendra d'abord les cantons riches; on a noté la part des dépenses militaires qui reviendra à Zurich (cf. DP 673); les millions de l'aide au logement profiteront aux régions à forte concentration urbaine.

Le deuxième programme, mieux adapté, suscite des oppositions significatives (cf. page 4): demande du Vorort (accordée) d'un allongement des délais de consultation, articles de presse évoquant les risques de dérapage vers des formules étatiques-soviétiques.

Quand la droite gagne du temps au niveau de la procédure, tout en sortant des tiroirs des slogans sur l'économie au couteau entre les dents, les chances de survie d'un projet sont assez faibles.

Inquiétant! A la concentration capitaliste qui se nourrit aussi bien de la récession que de la surchauffe, s'ajoute le vieux orgueil historique des cantons-villes, corporatifs ou patriciens. En opposition, est-il utopique d'imaginer que le Jura pourrait retrouver quelque chose de son sens libertaire et communautaire?

Aujourd'hui, pour cette région de mono-industrie, une question est essentielle: celle de l'abaissement de la durée du travail. Quoique fondamentale, elle ne figure pas à l'inventaire des propositions utiles et variées concoctées par l'OFIAMT, les cantons et les communes. Pourquoi ce refus? Raisons simples. Le patronat décrète: vouloir travailler moins

et gagner autant, c'est accroître les charges salariales des entreprises. Impossible, puisqu'elles sont déjà en difficultés.

Les syndicats, quant à eux, ne peuvent envisager une réduction des salaires. La question est donc évacuée. Seul le chômage partiel, c'est-à-dire une réduction du travail subventionnée, est parfois, d'un commun accord, souhaitée.

Si l'organisation du travail réduit est le premier des moyens pour maintenir la vitalité démographique, pourquoi ne pas l'organiser? Et quand nous disons organiser, nous soulignons qu'il s'agit d'un tout autre problème que celui de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, à évolution naturelle.

Organiser signifierait qu'à salaire nominal partiellement réduit correspondrait un pouvoir d'achat égal et une qualité de vie supérieure.

Entrent en ligne de compte:

— Le prix et la qualité du logement. Il n'y a pas pénurie dans les régions en voie de dépeuplement. D'autant plus facile d'y racheter ou d'y rénover des immeubles et, avec l'aide fédérale et cantonale, d'en abaisser les loyers même s'ils sont déjà plus bas que la moyenne nationale.

— L'organisation des loisirs, des sports, au même titre que le perfectionnement et le recyclage professionnel.

— L'animation de la vie culturelle.

Une ou deux heures du travail réduit devrait être consacrée à des tâches communautaires, avec engagement de ne pas, à titre individuel, travailler au noir.

Facile de rêver de la sorte, dira-t-on. Mais il y a des communes et des régions où l'expérience serait possible: pour des raisons économiques, géographiques, historiques.

Encore deux raisons d'espérer. Une telle expérience serait de nature à susciter des appuis dépassant ceux du compte-goutte fédéral. Elle multiplierait, par création d'un nouveau terreau, les chances de l'innovation.

A. G.